

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Entre

La commune des Lilas

96 rue de Paris — 93261 Les Lilas cedex

Représentée par son maire en exercice, Monsieur Lionel BENHAROUS dument habilité en vertu de la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2026

d'une part

Et

L'association loi 1901 « Ribambelle – Crèche parentale »

Dont le siège social est situé au 12 rue du Centre — 93260 Les Lilas

Représentée par sa présidente en exercice, Madame Marina SEDER-COLOMINA

d'autre part,

PREAMBULE :

La Ville des Lilas et l'Association Ribambelle ont conclu une convention en date du 13 mars 2024, relative au fonctionnement de la crèche parentale d'une capacité de 15 berceaux pour les années 2024, 2025, 2026.

Dans un contexte marqué par :

- une **tension accrue dans le secteur de la petite enfance**, impactant les conditions de fonctionnement et de recrutement,
- une **hausse significative des coûts de fonctionnement**, notamment des dépenses énergétiques,

les parties conviennent, par le présent avenant, de **réviser le montant de la subvention forfaitaire versée par la Ville**, afin de garantir la pérennité et la qualité du service d'accueil.

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier les dispositions financières de la convention initiale, en revalorisant la participation financière de la Ville au bénéfice de l'Association gestionnaire.

Article 2 – Montant de la subvention

Le montant de la subvention forfaitaire annuelle versée par la Ville est porté à **2370 €**. Ce montant se substitue au montant précédent fixé à **2235,33 €**.

Article 3 – Durée

Le présent avenant est conclu pour la durée restante de la convention initiale, jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 4 – Autres dispositions

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs initiale demeurent inchangées.

Fait aux Lilas en deux exemplaires.

Les Lilas, le <i>Pour l'association,</i> La Présidente Marina SEDER-COLOMINA	Les Lilas, le <i>Pour la commune des Lilas,</i> Le Maire,   Lionel BENHAROUS
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20260402-D91-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026